Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le 5 juin 2023 à 19h.

5 juin 2023

Sont présents : le Maire Mario Nolin, les conseillers messieurs Pierre Auger, Pierre Lenoir, Marco Couture et Alain Groleau et les conseillères mesdames Marie-Josée Roulx et Brigitte Nadeau.

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h 01.

2023-06-099 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que transmis;

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2023-06-100 Adoption des procès-verbaux du 2 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont été soumis pour approbation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

- **Projet éolien :** Une demande a été faite afin de comprendre pourquoi c'est payant pour la MRC d'Arthabaska de mettre des éoliennes sur le territoire. Selon les calculs de la citoyenne, le projet n'est pas viable économiquement et la MRC d'Arthabaska incluant la municipalité seraient endettées. Les explications des chiffres seront transmises lors de la prochaine rencontre du conseil municipal.
- Nivelage rang Bolduc: Il a été demandé de ne pas faire le nivelage du rang Bolduc avant de mettre du calcium. La municipalité a effectué un nivelage tôt au printemps vu les trous dans les rangs. Toutefois, le calcium sera apposé seulement en juin suite au deuxième nivelage. Les citoyens demeurant sur le rang Bolduc se sont plaints de la poussière intense qu'ils ont subi lors du nivelage hâtif. Ils demandent de ne pas faire le nivelage une seconde fois, car la sécurité des automobilistes est en jeu. Le conseil a expliqué pourquoi il a fallu faire le nivelage hâtif sans mettre du calcium. De plus, les citoyens disent que plusieurs camions de 52 pieds empruntent le rang

mais ne devraient pas.

Rapport des comités et autres informations

- **Dek hochey**: Une belle participation avec plus de 30 jeunes et 4 équipes d'adultes;
- <u>Soirée reconnaissance 12-18</u>: Plusieurs jeunes ont été honorés dont des jeunes de Saint-Rémi-de-Tingwick Laurence Picard prix de la relève, Maëlie Turcotte prix jeune d'exception et Olivier Vallières pour le prix Sûreté du Québec Civisme. Toutefois, l'an prochain, la remise des prix sera revue afin d'avoir une meilleure présence des jeunes lors de la soirée;
- <u>La journée compost, dons d'arbres et échanges de plants</u>: Plusieurs personnes, environ 50 personnes, sont venues et les échanges de plants/vivaces ont été très appréciés.
- <u>Journée Municipalité amis des enfants</u>: Une journée d'échanges qui a fait ressortir plusieurs éléments et le plus important a été d'offrir un transport collectif adéquat pour les jeunes, soit pour aller travailler ou se prévaloir d'activités sociales.
- <u>Consultation publique de l'Église</u>: Plusieurs personnes ont été présentes lors de la consultation du 7 mai 2023. Le comité se penchera sur le rapport et continue leur travail
- Rencontre MTQ chemin à venir : Suite à une rencontre virtuelle, Saint-Rémide-Tingwick n'aura pas de chantier sur son territoire des chemins appartenant au Ministère des Transports.
- <u>Puits manque d'eau</u>: Plusieurs vérifications sont faites et des solutions à court et long termes sont envisagées. Dossier important à suivre!
- AGA CDEVR: Lors de l'AGA, les employés et leurs tâches ont été présentés. Le comité immigration et la mise-à-jour du PDZA sont des dossiers que nous allons suivre.
- <u>Journée des municipalités de moins de 2000 habitants</u>: Lors de la journée, la MRC a présenté le dossier de l'immigration, Signature innovation en transport, les Saines habitudes de vie et système d'alimentation durable. Chaque municipalité devait se projeter de faire plus avec moins.
- <u>Comité de mobilité durable</u>: Plusieurs personnes se sont réunies afin de voir comment la mobilité durable pourrait s'améliorer sur leur territoire et la MRC. Chaque municipalité et organisation ont des tâches différentes et des réalités différentes. Encore là, le transport collectif a été nommé comme dossier important à travailler afin que les 22 municipalités aient accès à ce service.
- <u>AGA ARTL</u>: Il y a eu un bilan de l'année et en expliquant l'arrachage du Myriophylles et les barrières de bateaux aux descentes.
- Fermeture temporaire du Lac des Trois-Lacs: À la suite d'une contamination possible dans la rivière Nicolet, le lac a dû être fermé le vendredi soir. Durant toute la fin de semaine des analyses et rapports ont été effectués. Dimanche en après-midi, la réouverture a pu être faite. C'est le ministère de l'environnement qui poursuit cette enquête.

2023-06-101 Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Mini scribe mai 2023
- ✓ PPA- octroie subvention
- ✓ Bourse reconnaissance 12-18

ADOPTÉE.

2023-06-102 Entente de service aux sinistrés pour 4 ans

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de Tingwick souhaite renouveler son entente de services aux sinistrés couvrant la période de quatre ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par Brigitte Nadeau et unanimement résolu;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Anouk Wilsey et le Maire, Mario Nolin soient autorisés à signer l'entente de services aux sinistrés.

QUE le renouvellement est un montant fixe de 225\$ annuellement.

ADOPTÉE.

2023-06-103 <u>Autorisation pour le colloque FemmÉlues</u>

CONSIDÉRANT QUE le Colloque Femmélues de la Fédération québécoise des municipalités a lieu les 19 et 20 juin 2023 à Victoriaville au coût de 70\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil autorise la conseillère Marie-Josée Roulx à participer aux deux jours du colloque FemmeÉlues qui aura lieu le 19 et 20 juin 2023 et que les frais inhérents soient payés.

ADOPTÉE.

2023-06-104 <u>Demande de remboursement pour bris voiture rang Hince</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de remboursement pour un pneu crevé dans le rang Hince en date du 17 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil n'autorise pas de défrayer le coût de la réparation tel que demandé.

ADOPTÉE.

2023-06-105 <u>Journée découverte MRC d'Arthabaska 7 juin-visite à St-Rémi</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Saint-Rémi-de-Tingwick aimerait être présent à la Journée découverte de la MRC d'Arthabaska pour les 50 ans et plus lors de leur passage dans la municipalité le mercredi 7 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par la conseillère Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité;

QUE le maire Mario Nolin soit présent lors de la journée découverte de la MRC d'Arthabaska le 7 juin 2023, au point de la Pêche Nicolet à Saint-Rémi-de-Tingwick

ADOPTÉE.

2023-06-106 <u>Autorisation colloque FQM septembre 2023</u>

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités a lieu les 28 au 30 septembre 2023 à Québec au coût de 945\$ plus les taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Marco Couture et résolu à l'unanimité :

QUE le maire soit autorisé à participer au congrès de la FQM;

QUE trois nuits et les frais inhérents soient à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE.

2023-06-107 <u>Autorisation dépôt de projet au programme d'infrastructures municipales pour aînés</u> (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet au programme d'infrastructures municipales pour aînés (PRIMA) afin d'aider notre municipalité à élaborer

un plan et mettre en place un terrain de pickelball et deux abreuvoirs dans le secteur des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera faite au programme d'infrastructures municipales pour aînés (PRIMA) pour un montant maximum de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale, à déposer et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE.

Retrait de Pierre Lenoir à 20h18

2023-06-108 Octroi pour paysagement bureau municipal et salle de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE le paysagement doit être fait auprès des édifices municipaux dont le bureau municipal et l'édifice Renée-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandé es:

	Nombre					
	\$/ Heure	d'heures		Transport	Total	
Paysagement Annic Gingras	55\$		10	30\$		580 \$
Danielle Rochon	20 \$		25	0		500\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission déposée et octroie le mandat de paysagement à Danielle Rochon pour un maximum de 25h:

ADOPTÉE.

Retour de Pierre Lenoir à 20h20

2023-06-109 Entente nouvelle entente du programme de la récupération de la peinture au Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est partenaire du programme de la récupération de la peinture au Québec depuis plusieurs années

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuellement en place stipule que nous bénéficions d'un bac duo, c'est-à-dire un bac pouvant contenir les huiles usagées ainsi que les peintures visées par la règlementation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective d'amélioration continue, la Société québécoise de gestion écologique de la peinture souhaite ajouter un bac qui sera dédié à 100 % à la récupération de peinture. Cette démarche a pour objectif d'améliorer la qualité du service en offrant une plus grande capacité d'entreposage pour les peintures qui nous sont rapportées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil accepte de signer une nouvelle entente avec la Société québécoise de gestion écologique de la peinture ;

QUE le conseil autorise la directrice générale, à déposer et à signer tous les documents inhérents à cette nouvelle entente.

ADOPTÉE.

2023-06-110 <u>Récupération des pneus-recyc-Québec</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité par son plan stratégique souhaite développer un point de chute des matières recyclables sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les pneus sont une source importante de problématique de recyclage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marie-Josée Roulx, appuyée par le conseiller Pierre Lenoir et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une demande à Recyc-Québec pour être un point de chute pour les pneus à utilisation personnelle;

QUE les journées dédiées à la journée de l'environnement et lors de la collecte des gros rebus soient dédiées à accepter à un point de chute pour les pneus des citoyens, après l'acceptation de Recyc-Québec.

ADOPTÉE.

2023-06-111 Autorisation des dépenses pour la mise-à-niveau du puit 4

CONSIDÉRANT QUE le puit 4 de la municipalité desservant l'aqueduc manque d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick devait, suite à ce manque d'eau, chercher une expertise pour l'analyse des données et avoir un plan d'action;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une dépense de maximum 2 500\$ pour l'analyse auprès de la firme Akifer.

ADOPTÉE.

2023-06-112 Octroi du contrat de déneigement et déglaçage des rangs du réseau routier de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public SEAO concernant le déneigement pour le déneigement des rangs (Rang Descormiers, Hince, Luneau, Vallières, Bolduc) pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes à 14h00 le lundi 1^{er} mai 2023 à 14h03 par Anouk Wilsey, directrice générale en présences de Christine Bélisle (adjointe à la direction de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick) et Sylvie Leblanc (Poste Canada.)

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été reçue incluant les taxes :

Nom entreprise	2023-2024	2024-2025	20265-2026
9004-4967 QC Inc	82 954.46\$	82 954.46\$	82 954.46\$

CONSIDÉRANT QUE 9004-4967 QC Inc. est le plus bas soumissionnaire et est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission déposée et octroie le mandat de déneigement des rangs municipaux à 9004-4967 QC Inc. aux prix, incluant taxes applicables, suivants:

Saison 2023-2024: 82 954.46\$ Saison 2024-2025: 82 954.46\$ Saison 2025-2026: 82 954.46\$

ADOPTÉE.

2023-06-113 Octroi contrat déneigement et déglaçage rues secteurs Trois-Lacs pour une durée de trois ans (3) 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a été conjointement avec la municipalité de Tingwick en appel d'offre pour le déneigement du secteur Trois-Lacs 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} mai 2023 à ou vers 11h10 par Chantale Ramsay, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Tingwick en présence de Mesdames Guylaine Bergeron (adjointe à la direction Municipalité de Tingwick) et Josée Leblond (adjointe administrative Municipalité de Tingwick)

Nom	Prix	Prix	Prix
	Tingwick	Saint-Rémi-de-	Total
		Tingwick	
9004-4967	95 505\$	95 505\$	191 010\$
Québec inc.	(forfaitaire 3 ans)	(forfaitaire 3 ans)	(forfaitaire 3 ans)
_	31 885 \$ (2023-2024)	31 885 \$ (2023-2024)	63 770\$ (2023-2024)
Déplacemen	31 835 \$ (2024-2025)	31 835 \$ (2024-2025)	63 770\$ (2024-2025)
t de	31 835 \$ (2025-2026)	31 835 \$ (2025-2026)	63 770 \$ (2025-2026)
bâtiments	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire
Sébastien	100\$/heure (2023-2024)	100\$/heure (2023-2024)	100\$/heure (2023-2024)
Lemay	100\$/heure (2024-2025)	100\$/heure (2024-2025)	100 \$/heure (2024-2025)
·	100\$/heure (2025-2026)	100\$/heure (2025-2026)	100\$/heure (2025-2026)
Déneigemen	94 500\$	126 000\$	220 500\$
t Jimmy	(forfaitaire 3 ans)	(forfaitaire 3 ans)	(forfaitaire 3 ans)
Ducharme	30 000\$ (2023-2024)	40 000\$ (2023-2024)	70 000\$ (2023-2024)
	31 500 \$ (2024-2025)	42 000 \$ (2024-2025)	73 500 \$ (2024-2025)
	33 000 \$ (2025-2026)	44 000\$ (2025-2026)	77 000\$ (2025-2026)
	Taux horaire	Taux horaire	Taux horaire
	100\$/heure (2023-2024)	100\$/heure (2023-2024)	100\$/heure (2023-2024)
	105 \$/heure (2024-2025)	105 \$/heure (2024-2025)	105 \$/heure (2024-2025)
	110\$/heure (2025-2026)	110\$/heure (2025-2026)	110\$/heure (2025-2026)

CONSIDÉRANT QUE Les prix soumis ne contiennent aucune taxe;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Construction Sébastien Lemay est la plus basse et est conforme.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Pierre Lenoir, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Remi-de-Tingwick accepte la soumission de construction Sébastien Lemay au prix mentionné précédemment pour 3 ans.

ADOPTÉE.

2023-06-114 <u>Autorisation signature : Contrat avec le ministère des Transports</u>

CONSIDÉRANT le « Contrat » à être signé entre le ministère des Transports du Québec et la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick pour le déneigement, le déglaçage, la fourniture et chargement des matériaux et la fourniture du site d'entreposage;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à exécuter les travaux conformément à l'esprit du contrat et aux exigences du Cahier des charges sur une longueur physique de 20,486 km pour le Chemin Saint-Rémi, le Chemin des Lacs et le Chemin du Lac ainsi que le Rang Leclerc;

CONSIDÉRANT la durée du contrat de trois années avec une indexation annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Brigitte Nadeau appuyée par le conseiller Pierre Lenoir, il est résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec le ministère des Transports pour le déneigement, le déglaçage et la fourniture des matériaux pour l'entretien pour le Chemin Saint-Rémi, le Chemin des Lacs et le Chemin du Lac ainsi que le Rang Leclerc sur une distance de 20,486 km de l'hiver 2023-2024, pour un montant forfaitaire de 148 800\$ pour une indexation annuelle pour une durée des trois ans.

ADOPTÉE.

2023-06-115 Plan d'intervention voirie 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié le plan d'intervention concernant la voirie et entretien des immeubles 2023-2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu ;

QUE l'inspecteur soit autorisé, après avoir reçu les autorisations nécessaires lorsque cela est relatif à une subvention ou autorisation ministériel, à exécuter les travaux prévus par la présente et par le budget présenté pour l'année 2023;

QUE la greffière-trésorière soit autorisée à compléter toutes demandes de subventions qui y sont rattachées.

ADOPTÉE.

2023-06-116 Autorisation participation au Rendez-vous de l'immigration et la diversité culturelle

CONSIDÉRANT QUE l'agente de loisirs aimerait participer au rendez-vous de l'immigration et la diversité culturelle le 8 juin de 8h30 à 16h30 au Cégep de Victoriaville au coût de 25\$;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de loisirs travaille pour deux autres municipalités et que leur autorisation est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir et il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise l'inscription et la participation à ce rendez-vous à la condition que la municipalité de Tingwick et celle de Chesterville l'autorisent également.

ADOPTÉE.

2023-06-117 Achat filet de tennis

CONSIDÉRANT QUE le terrain de tennis a besoin d'un nouveau filet vu que celui en place est brisé:

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été demandées excluant les taxes et le transport:

Sport direct: 305\$

Sports-InterPlus : 295.95\$ Gagné sports : 274.95\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et il est résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise l'achat du filet de tennis chez Gagné sport au montant de 274,95\$ plus 20\$ de transport et taxes applicables.

ADOPTÉE.

2023-06-118 Acceptation des dépenses

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Marie-Josée Roulx et résolu à l'unanimité;

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 76 886.54\$ taxes incluses.

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

2023-06-119 Achat garde-fou aux Trois-Lacs

CONSIDÉRANT QUE les garde-fous se situant sur devant le 74 rue de la Fabrique et les deux sur pont sur la rue de la Chapelle sont brisés et inadéquats

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées à l'entreprise Ployard 2000 inc excluant les taxes:

- Neuf: 7182,70\$

- Remis à neuf : 5 552.02\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la soumission pour les matériaux remis à neuf au montant de 5552,20\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

2023-06-120 Achat pancartes de stationnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2022-09-175 afin de statuer sur la signalisation dans le secteur Trois-Lacs pour les stationnements;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée afin d'acheter les panneaux de signalisation et les accessoires nécessaires à Spectralite au montant de 1962,25\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise l'achat de la signalisation au montant de 1963.25\$ plus les taxes applicables à Spectralite afin de mettre les signalisations des stationnements nécessaires dans le secteur des Trois-Lacs

ADOPTÉE.

2e période de questions

Aucunes questions soulevées

Levée de la séance ordinaire

2023-06-121

À 20h40, la conseillère Marie-Josée Roulx propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire									
Anouk Wilsey Directrice générale et greffière-trésorière	Mario Nolin Maire								
Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions 2023-06-103, 2023-06-106, 2023-06-108, 2023-06-111, 2023-06-112, 2023-06-113, 2023-06-116, 2023-06-117, 2023-06-118, 2023-06-119 et 2023-06-120.									
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce	5 juin de l'an deux mille vingt-trois.								
Anouk Wilsey Directrice générale et greffière-trésorière									
	gnature du présent procès-verbal équivaut à la u'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code								
Mario Nolin, maire									